



Aubonne Girls Netball Association (AGNA)

Règles : saison 2019 - 2020

1. Votre enfant a le droit à deux séances d'essais libres. Si l'enfant voudrait continuer, le représentant légal de l'enfant doit remplir le formulaire d'inscription de l'AGNA en ligne au plus tard le début de la deuxième session payante. Le formulaire peut être consulté à <https://agnanetball.com/> ou en communiquant avec le secrétaire du club sur aubonnegirlsnetball@gmail.com.
2. Pour toutes les questions relatives à l'administration du club s'il vous plaît contactez le secrétaire AGNA sur aubonnegirlsnetball@gmail.com.
3. Même si AGNA ou les entraîneurs acceptent de garder les objets de valeur dans le gymnase ou vestiaires, AGNA décline toute responsabilité en cas de vol, dommage ou perte.
4. Les joueurs sont obligés d'avoir les cheveux attachés, les ongles courts et de ne pas porter des bijoux. Les boucles d'oreilles ne peuvent pas être couvertes (même si vous avez des **oreilles nouvellement percées**). Tous les joueurs doivent porter des chaussures sportives non-marquantes et une tenue de sport pour toutes les sessions d'entraînement et des matches. Tout joueur qui arrive sans chaussures correctes ne sera pas autorisé à participer.
5. Les joueurs sont priés de ne pas utiliser leurs téléphones ou des dispositifs similaires au cours de la séance sans l'autorisation des entraîneurs. Ceci s'applique également à tous les événements AGNA, y compris mais non exclus des compétitions et des tournois.



6. Les joueurs sont invités à apporter leur propre bouteille d'eau. Toutefois, s'il vous plaît, notez que la nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans la salle de gym.
7. L'accès à la salle de gym sera via l'entrée à côté de l'aire de jeux juniors.
8. Tarifs: CHF 350 des frais d'entraînement pour l'année scolaire 2019-2020, plus des frais d'inscription annuels de 10 CHF. Les frais sont payables par virement bancaire en utilisant les détails qui seront fournis lors de la confirmation de l'inscription. Un bulletin de paiement (BV) peut être fourni sur demande.
 - 8a Les frais sont payables 30 jours après la date de confirmation de l'inscription et, au plus tard, le 10 octobre 2019.
 - 8b Paiement tardif peuvent entraîner CHF 10 de frais supplémentaires pour les coûts d'administration.
 - 8c Dans le cas de non-paiement, AGNA se réserve le droit de ne pas permettre à un joueur de participer aux sessions de formation jusqu'à ce que l'abonnement est payé.
 - 8d Toute démission au cours de l'année n'aura normalement pas droit à un remboursement. Le comité se réserve le droit d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour permettre un remboursement dans des circonstances exceptionnelles.
 - 8e. Les frais d'entraînement sont réduits à CHF 220 pour les inscriptions reçues entre le 1er Janvier 2020 et le 15 février 2020. En outre, une frais d'inscription de CHF 10 sera ajouté à chaque enregistrement, indépendamment de quand l'adhésion est effectuée.
 - 8f. Aucune nouveau inscription ne sera acceptée après le 16 février 2020.



9. Les démissions du club doivent être notifiées à l'adresse e-mail du club:
Aubonnegirlsnetball@gmail.com

10. AGNA se réserve le droit de modifier le jour, l'heure et le lieu des entraînements en cas de circonstances exceptionnels.

11. AGNA ne sera pas responsable de l'administration des médicaments.

Aubonne, le 7 mai 2019